

DADONVILLE ■ Depuis une trentaine d'années, des cours étaient dispensés au sein de la structure

# L'école de musique va disparaître

En difficulté financière, la section musique de l'Association sport et culture de Dadonville cesse son activité. Explications.

Aurélie Richard  
aurelie.richard@centrefrance.com

**A** la maison des associations de Dadonville, située juste à côté de la bibliothèque municipale, les notes de musique ne résonneront plus à la rentrée prochaine.

La section musique de l'Association sport et culture de Dadonville, qui existait depuis une trentaine d'années, va en effet disparaître.

« De 125 élèves en 2021, on est passé à une soixantaine aujourd'hui »

Elle proposait des cours d'éveil musical aux tout-petits, de batterie, de guitare acoustique et sèche, de piano (plus depuis cette année). Mais elle était en difficulté depuis quelque temps déjà, comme



CESSATION. Les notes de musique ne résonneront plus à la maison des associations.

l'explique Erik Liger, son président : « J'avais alerté le ministère de la Culture, de l'Éducation nationale il y a trois-quatre ans. J'avais rencontré la députée de l'époque [Marianne Dubois, NDLR] et le sénateur Jean-Pierre Sueur, mais ils m'avaient dit qu'ils ne pouvaient pas nous aider (n'ayant plus de réserve parlementaire). »

La section a vu ses effectifs fondre au fil des années. « De 125 élèves en 2021, on est passé à une soixantaine aujourd'hui,

soit deux fois moins », indique le président. Moins d'élèves, c'est moins de rentrées d'argent via les cotisations et aussi « moins de subventions de la part du conseil départemental ». Il y a déjà eu une perte d'argent à ce niveau.

Il y a un an, l'association a aussi eu une « mauvaise » surprise du côté de l'Urssaf : « En 2024, il y a un rattrapage salarial qui nous est tombé dessus. À verser à chaque professeur. » Une somme qui

n'avait pas été prévue et représentait environ 4.000 €. « On a aussi notre professeur de piano qui est parti à la retraite. Dans ce cadre, il y a une prime à lui verser d'environ 15.000 € hors charges salariales », ajoute Erik Liger, qui souligne qu'en parallèle aucun prof de piano n'a pu être recruté. « On n'en trouve pas. » C'est autant d'élèves en moins pour la structure.

Tout mis bout à bout, il a fallu trouver près de 20.000 €. « On est une pe-

tite structure. On n'a pas cette somme en totalité. On a fait une demande auprès du Fonds pour le développement de la vie associative (État). On a obtenu 6.000 € », poursuit Erik Liger, qui reconnaît que cette disparition de l'école de musique est « dommage. C'était une bonne structure. Elle a apporté la culture en milieu rural. On avait une vocation populaire avec des prix plutôt bas ».

Le sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal de Dadonville, puisqu'une aide financière a également été sollicitée. « Mais il n'en est rien sorti », précise Erik Liger. « Les élus doivent revoir la situation lors d'un autre conseil municipal. »

Ce que confirme Évelyne Charvin, la maire : « On en reparlera un peu plus tard. La commune verse déjà 7.500 € à l'association chaque année. Là, c'est une aide supplémentaire qui est sollicitée. On attend de voir à quel niveau va être le déficit. Des instruments vont être mis en vente, cela rapportera peut-être de l'argent. Lors d'un prochain conseil, on verra combien l'association doit

encore et à ce moment-là, on avisera. En tout cas, on regrette cette fermeture. »

Erik Liger devrait déposer prochainement un dossier de dépôt de cessation de paiements auprès du tribunal. Les professeurs, qui exerçaient dans le cadre de l'association, vont rentrer dans le cadre « du licenciement économique ».

## Près de 20.000 euros à trouver au total

Pour les élèves, dont les parents sont prévenus de la fermeture par courrier cette semaine, la solution de repli la plus proche est l'école de musique de Pithiviers, mais qui, déjà, pour certains instruments, a des sections bien remplies. Donc ne pourra pas forcément absorber les élèves.

Qui plus est, les prix pratiqués pour les cours n'y sont pas vraiment les mêmes, notamment pour des gens qui viennent de l'extérieur de Pithiviers.

Quant à la maison des associations, qui est un bâtiment communal (c'est l'ancienne mairie), désormais, à quoi va-t-elle servir ? « On ne sait pas encore », conclut la maire Évelyne Charvin. ■